



Autorité Administrative Indépendante



UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

## **COMMUNIQUÉ DE LA HAUTE AUTORITÉ DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE (HACA)**

La Haute Autorité de Communication Audiovisuelle (HACA) relève qu'au cours de l'émission « La Télé d'Ici Vacances » du lundi 30 août 2021, l'animateur Yves de MBELLA a reçu sur le plateau deux ex-détenus, dont l'un condamné pour viol, coups et blessures.

La HACA constate que dans la conduite de l'émission, Monsieur Yves de MBELLA a invité l'ex-condamné pour viol à reconstituer sur le plateau de l'émission, à l'aide d'un mannequin, son mode opératoire.

Cette reconstitution d'un acte de viol par son auteur, en direct et à une heure de grande écoute, soutenue par des propos obscènes, constitue une apologie du viol et porte une grave atteinte à la dignité de la femme, aux bonnes mœurs ainsi qu'à la sensibilité du jeune public.

La HACA tient à rappeler que le viol est un crime selon la loi pénale et partant, sa banalisation et la mise en vedette d'un ex-détenu condamné pour ce crime, sont absolument intolérables.

Aussi, la HACA tient-elle à manifester sa compassion à toutes les victimes de viol, femmes et hommes, ainsi que sa solidarité à toutes les personnes, associations et organisations œuvrant pour la promotion des Droits humains et pour la lutte contre les violences faites aux Femmes.

Par conséquent, le Collège de la HACA, réuni ce jour par visioconférence, a décidé de la suspension de Monsieur Yves de MBELLA, animateur de l'émission incriminée, pour une durée de 30 jours, de toutes les antennes des chaînes de télévisions et de radios en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, la HACA invite la Nouvelle Chaîne Ivoirienne (NCI) à plus de vigilance dans la programmation de ses émissions et l'encourage à prendre toutes initiatives en vue de la sensibilisation des populations sur les violences faites aux Femmes.

**Fait à Abidjan, le 31 août 2021**

**Pour la HACA**

**Le Président**



**Me René BOURGOIN**